

DÉLIBÉRATION

N° BS-2018-19

<u>OBJET</u>: création d'un réseau séparatif d'assainissement collectif sur le Commune de Le Houga, Chemin de Ronde – Demande de subvention AEAG et CD32

Nombre de membres en exercice: 8

Nombre de membres présents lors de la délibération : ${\bf 8}$

Nombre de membres ayant donné procuration : 0

Date de convocation : 18/09//2018 Date d'affichage : 18/09//2018

Votes contre: 0 Votes pour: 8 Abstentions: 0 L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de Madame France DUCOS,

Secrétaire de séance : Marie-Ange PASSARIEU

<u>Membres présents</u>: France DUCOS, Christian DULHOSTE, Patricia FEUILLET-GALABERT, Michel DAYMAN, Marie-Ange PASSARIEU, Philippe SAUQUES, Pascal TROTTA, Claude VETTOR.

Membres absents et excusés : -

Madame la Présidente expose aux membres du Bureau qu'à l'occasion de travaux en cours de finalisation sur le réseau d'eaux usées de la Commune de Le Houga, il a été constaté 2 autres secteurs, Rue du Soleil et ZA Chemin du Ludon, sur lesquels un réseau unitaire collecte les eaux usées et les eaux pluviales, contrairement à ce qu'indiquent les conclusions de la révision du schéma directeur d'assainissement réalisée en 2015. Madame la Présidente précise cependant que les caractéristiques techniques de ces tronçons permettent d'envisager en régie la réalisation des travaux de création d'un réseau séparatif dans le respect de la charte Qualité des Réseaux d'Assainissement.

Madame la Présidente informe les membres présents que les travaux complémentaires à entreprendre concernent 542 mètres linéaires de réseaux pour 14 branchements, et que leur montant prévisionnel total s'élève à 68 801.57 € HT, dont il est proposé de demander le subventionnement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au Conseil Départemental du Gers au même titre que l'opération initiale.

Ouï l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents le Bureau Syndical :

- approuve la proposition ainsi formulée quant à la réalisation des travaux en régie, et s'engage à ce qu'ils le soient dans le respect de la charte Qualité des Réseaux d'Assainissement;
- demande le subventionnement de ces travaux à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au Conseil Départemental du Gers au même titre que l'opération initiale;
- demande à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au Conseil Départemental du Gers l'autorisation de démarrer les travaux de manière anticipée à leurs décisions concernant l'attribution de subventions;
- autorise Madame la Présidente à mettre en œuvre toutes les formalités, et à signer les documents, qui seront nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

La Présidente,
France DUCOS

32.240
ESTANG